

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 février 2013

SÉPARATION ET RÉGULATION DES ACTIVITÉS BANCAIRES - (N° 707)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
Mme Berger

ARTICLE 11

Compléter l'alinéa 10 par les mots :

« au sein du conseil ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.